

Le codage CIM 10 des complications des



actes médicaux et chirurgicaux

Le codage des complications

- Intérêt en Santé Publique (Epidémiologie)
- Poids médico-économique plus important valorisation complémentaire



Complications dues à un dispositif médical implantable

Complications d'un acte n'impliquant pas un DMI, dues à un geste diagnostic ou thérapeutique



Attention! Ne pas confondre un acte compliqué à réaliser et une complication d'un acte

Principe du codage



Nature de la complication

Affection
Manifestation
Abcès
Dermite
Nécrose cutanée
.../....

Causes

Pourquoi?

A cause de?

Comment?

Différentes «catégories » de codes de la CIM-10 – Volume 1

Règle de codage : choisir le code le plus précis dans sa description

Typologies

- Complications mécaniques (déplacement, perforation, obstruction mécanique, rupture, protrusion)
- Complications infectieuses ou inflammatoires
- Complications hémorragiques d'un acte
- Complications vasculaires autres (nécrose)
- Et d'autres (douleurs, fibrose, hémorragie due à une prothèse, thrombose due à prothèse, embolie...)



Principe du codage

Le codage peut faire appel à une des 3 « catégories» suivantes de codes de la CIM-10 :

- Un code d'une catégorie : Atteintes [troubles] [affections] de l'appareil [...] après un acte à visée [...] lorsque la nature de la complication figure dans l'intitulé;
- T80–T88, lorsque le code le plus précis pour la complication appartient à ce groupe ;
- Dans les autres cas un code « habituel » de la CIM-10 complété en DAS par T80-T88

Codage complété par le ou les codes ad hoc du chapitre XX (Y60-Y84, Y88, Y95).

Ne pas oublier les résistances aux ATB et les germes dans les infections éventuellement



Atteintes [troubles] [affections] de l'appareil [...] après un acte à visée [...] lorsque la nature de la complication figure dans l'intitulé



Les sous-catégories contiennent habituellement une manifestation précise et son étiologie

197.2 Lymphædème après mastectomie





J95.1 Insuffisance pulmonaire aiguë consécutive à une intervention chirurgicale

thoracique



- **E89.-** Anomalies endocriniennes et métaboliques après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs
- **G97.-** Affections du système nerveux après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs
- **H59.-** Affections de l'œil et de ses annexes après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs
- **H95.-** Affections de l'oreille et de l'apophyse mastoïde après un acte à visée diagnostique et thérapeutique non classées ailleurs
- 197.- Troubles de l'appareil circulatoire après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classés ailleurs
- J95.- Troubles respiratoires après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classés ailleurs
- **K91.** Atteintes de l'appareil digestif après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs
- M96.- Affections du système ostéo-articulaire et des muscles après un acte à diagnostique et thérapeutique, non classés ailleurs
- N99.- Affections de l'appareil génito-urinaire après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs

K91 Atteintes de l'appareil digestif après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs

À l'exclusion de : colite (**K52.0**)

gastroentérite (**K52.0**)

rectite (**K62.7**) due à une irradiation

ulcère gastro jéjunal (**K28.-)**

K91.0 Vomissements consécutifs à une intervention gastro-intestinale

K91.1 Syndromes consécutifs à une intervention gastrique

Syndrome (de): • chasse

• post gastrectomique

post vagotomie

K91.2 Malabsorption post chirurgicale, non classée ailleurs

Syndrome post chirurgical de l'anse borgne

À l'exclusion de : ostéomalacie de l'adulte due à une malabsorption (**M83.2**)

ostéoporose consécutive à une malabsorption post chirurgicale (M81.3)

K91.3 Occlusion intestinale postopératoire, non classée ailleurs

K91.4 Mauvais résultats fonctionnels d'une colostomie et d'une entérostomie

K91.5 Syndrome post cholécystectomie

K91.8 Autres atteintes de l'appareil digestif après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs

K91.9 Atteinte de l'appareil digestif après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, sans précision





Attention:

.9 ne sont pas autorisées comme DP et une information orientant vers l'une d'elles doit faire rechercher davantage de précision.

.8 2 sont imprécises.

- 197.8 Autres troubles de l'appareil circulatoire après un acte à visée diagnostique et thérapeutique [...],
- J95.8 Autres troubles respiratoires après un acte à visée diagnostique et thérapeutique [...],
- **K91.8** Autres atteintes de l'appareil digestif après un acte à visée diagnostique et thérapeutique [...]

Aux sous-catégories .8 il faut préférer les codes « habituels » de la CIM-10

Exemples

Pneumonie postopératoire :

J18.9 Pneumopathie, sans précision (non J95.8 Autres troubles respiratoires après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classés ailleurs)

T81.4 Infection après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classée ailleurs

Ulcère gastrique « de stress » postopératoire :

K25.3 Ulcère de l'estomac aigu, sans hémorragie ni perforation (non K91.8 Autres atteintes de l'appareil digestif après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs)

T81.8 Autres complications d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs

Infarctus transmural du myocarde postopératoire :

I21.00 Infarctus (transmural aigu) du myocarde (de la paroi) antérieure, prise en charge initiale (non 197.8 Autres troubles de l'appareil circulatoire après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classés ailleurs)

T81.8 Autres complications d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs



Les codes précis entre T80 – T88

T80 - T88

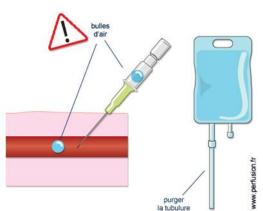
- T80 Complications consécutives à une injection thérapeutique, une perfusion et une transfusion
- T81 Complications d'actes à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs
- T82 Complications de prothèses, implants et greffes cardiaques et vasculaires
- **T83** Complications de prothèses, implants et greffes génito-urinaires
- T84 Complications de prothèses, implants et greffes orthopédiques internes
- **T85** Complications d'autres prothèses, implants et greffes internes
- T86 Échec et rejet d'organes et de tissus greffés
- **T87** Complications propres à une réimplantation et une amputation
- T88 Autres complications de soins chirurgicaux et médicaux, non classées ailleurs

Le code contient à la fois :

la manifestation (embolie gazeuse, choc)

et

son étiologie (injection, administration de sérun



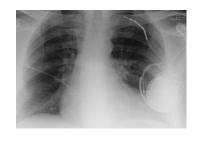
T80.5 Choc anaphylactique dû au sérum

T80.0 L'embolie gazeuse consécutive à une injection thérapeutique, une perfusion et transfusion

Déplacement d'une électrode de stimulation cardiaque

T82.1 Complication mécanique d'un appareil cardiaque électronique





Des complications liées à la sonde de stimulation : déplacement de la sonde, anomalie de stimulation et de détection de l'activité cardiaque naturelle, fracture de l'isolant ou du fil électrique qui conduit l'influx nerveux

Luxation d'une prothèse de hanche

T84.0 Complication mécanique d'une prothèse articulaire interne





Radiographie standard de la hanche montre une luxation de prothèse totale de la hanche, la malposition de cotyle constitue la cause principale

- Les sous-catégories des complications mécaniques de prothèse (T82.0 à T82.5, T83.0 à T83.4, T84.0 à T84.4, T85.0 à T85.6) sont comparables, ainsi que les catégories T86 et T87.
- ➢ Il n'existe pas d'autre code dans la CIM−10 permettant d'enregistrer une information aussi complète plus précisément.

Rejet d'une greffe de rein

T86.1 Echec et rejet de greffe de rein





Rejet hyper aigu : Rejet dans les heures suivant la transplantation, aussi bien après des greffes de rein, de cœur ou de foie.

Rejet aigu cellulaire: Rejet aigu survient au-delà du quatrième jour de greffe. Il apparaît essentiellement dans les trois premiers mois suivant la greffe avec un pic durant le premier mois.

Rejet chronique : C'est la principale cause d'échec des greffes. S'installant insidieusement au cours du temps, le rejet chronique diminue la durée de vie des greffons.

T87.3 *Névrome d'un moignon d'amputation de jambe*





Un névrome, dont la palpation déclenche une douleur fulgurante, peut nécessiter un geste chirurgical. Des douleurs de type neuropathique signent une atteinte des petits filets nerveux. Elles peuvent être soulagées par une infiltration d'anesthésique local.



code " habituel " de la CIM-10 complété en DAS par un code T

Code "habituel" de la CIM-10 complété en DAS par un code T



S'il n'est pas possible de trouver un <u>code précis</u>, <u>décrivant la nature de la complication</u> dans les 2 catégories précédemment vues, on recherche dans les chapitres "habituels" de la CIM 10 un code décrivant la nature la plus précise possible de cette complication

et on le complète à l'aide d'un code T qui indiquera que c'est bien une complication.

Exemples

Un abcès de la peau, survenant dans les suites d'un curage ganglionnaire axillaire sera codé avec un code du chapitre L "Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous cutané" accompagné d'un code T précisant qu'il s'agit d'une infection post-opératoire

- L03.1 phlegmon d'autre partie d'un membre
- T81.4 Infection après un acte à visée diagnostique ou thérapeutique, NCA

Une perforation accidentelle de la paroi gastrique au cours d'une endoscopie sera codée avec un code du chapitre S "Lésions traumatiques..." accompagné d'un code T précisant qu'il s'agit d'une perforation survenue au cours d'un acte médical

- S36.30 Lésion traumatique de l'estomac, sans plaie intra-abdominale
- T81.2 Perforation et déchirure accidentelles au cours d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classées ailleurs



Particularités code ad hoc

Particularités code ad hoc

Les codes dont le libellé mentionne explicitement ou implicitement le fait que l'affection est toujours consécutive à un acte.

- **K43.1** Éventration post opératoire, avec gangrène ;
- K43.5 Hernie péristomiale, sans occlusion ni gangrène.
- Complications chirurgicales au cours de la grossesse, de l'accouchement et de la puerpéralité (O00-O99)
- O29.- Complications d'une anesthésie au cours de la grossesse
- O74.- Complications de l'anesthésie au cours du travail et de l'accouchement
- O86.0 Infection d'une plaie d'origine obstétricale chirurgicale ;
- O90.0 Rupture d'une suture de césarienne ;
- O90.2 Hématome d'une plaie obstétricale.



Les circonstances

Les circonstances

Les codes Les circonstances iatrogéniques doivent être enregistrées au moyen d'un code du chapitre XX en position de *diagnostic associé*.

Les accidents en rapport avec des actes médicaux et chirurgicaux sont divisés en trois grands ensembles :

Y60-Y69 Accidents et complications au cours d'actes médicaux et chirurgicaux lorsqu'un accident ou une complication se sont produits au cours de l'acte

Y70-Y82 Dispositifs médicaux associés à des accidents au cours de leur usage diagnostique et thérapeutique. Lorsqu'une complication de soins médicaux ou chirurgicaux est associée à l'emploi d'un appareil (matériovigilance)

Y83-Y84 à utiliser lorsque, en l'absence d'une mention d'accident au cours d'un geste médical ou chirurgical, le patient présente une réaction anormale.

Y83- concerne la chirurgie,

Y84- les actes médicaux (aléa médical)



Les circonstances

Lorsque la complication est une séquelle d'un acte antérieur, le codage est complété avec la catégorie :

Y88 Actes médicaux et chirurgicaux considérés comme cause externe de séquelles

Exemple : cicatrice hypertrophique séquellaire d'une intervention chirurgicale :

L91.0 - T81.8 - Y88.3 Séquelles d'actes médicaux et chirurgicaux à l'origine de réactions anormales du patient ou de complication ultérieure, sans mention d'accident au cours de l'intervention

Les circonstances nosocomiales d'une affection (infection ou autre) se signalent en codant :

Y95 Facteurs nosocomiaux



Exemples

Luxation d'une prothèse de hanche : **T84.0 Complication mécanique d'une prothèse** articulaire interne

Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention

Rejet d'une greffe de rein : **T86.1 Échec et rejet d'une greffe de rein**

Y83.0 Intervention chirurgicale avec transplantation d'un organe entier à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention

Névrome d'un moignon d'amputation de jambe : **T87.3 Névrome sur moignon d'amputation Y83.5**Amputation de membre(s) à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention



Exemples de codage exhaustif des complications

Si on dispose d'un code précis des catégories de fin de chaque chapitre « Atteintes [troubles] [affections] de l'appareil [...] après un acte à visée [...]

Fracture sur prothèse de hanche :

M96.6 Fracture osseuse après mise en place d'un implant d'une prothèse articulaire où d'une plaque d'ostéosynthèse

Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention

Vomissements dans les suites d'une colectomie :

K91.0 Vomissements consécutifs à une intervention gastro-intestinale

Y83.6 Ablation d'un autre organe (partielle) (totale) à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention

Si on dispose d'un code précis décrivant la complication entre les codes T80-T88

Désinsertion d'une colostomie un mois après sa mise en place :

T81.38 Désunions d'une plaie opératoire non classées ailleurs, autres et non précisées

Y83.3 Intervention chirurgicale avec abouchement externe à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention

Désinsertion d'une colostomie au cours de sa mise en place :

- T81.38 Désunions d'une plaie opératoire non classées ailleurs, autres et non précisées
- Y65.2 Lâchage de suture ou de ligature au cours d'une intervention chirurgicale

Choc opératoire :

- T81.1 Choc pendant ou après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classé ailleurs
- Y69 Accident et complication au cours d'un acte médical et chirurgical, sans précision

Si on ne dispose pas d'un code précis dans les catégories de fin de chaque chapitre ou entre T80 et T88

Infections cutanées ; Abcès de paroi après appendicectomie :

L02.2	Abcès cutané, furoncle et anthrax du tronc	
T81.4	Infections après un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classée ailleurs	
Y83.6	Ablation d'un autre organe (partielle) (totale) à l'origine de réactions anormales du	
patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention		

Infections osseuses, articulaires, musculaires; Infection osseuse du fémur due à un matériel d'ostéosynthèse:

```
M86.15 Autres ostéomyélites aiguës - Région pelvienne et cuisse
T84.6 Infection et réaction inflammatoire dues à un appareil de fixation interne
(toute localisation)
Y83.4 Autres interventions chirurgicales réparatrices à l'origine de réactions
```

anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention

Si on ne dispose pas d'un code précis dans les catégories de fin de chaque chapitre ou entre T80 et T88

Contusion, ecchymose, hématome, traumatisme; Perforation sigmoïdienne au cours d'une coloscopie:

S36.50 Lésion traumatique du côlon, sans plaie intra-abdominale

T81.2 Perforation et déchirure accidentelles au cours d'un acte à visée diagnostique et thérapeutique, non classée ailleurs

Y60.4 Coupure, piqûre, perforation ou hémorragie accidentelles au cours d'une endoscopie

Infections avec sepsis et défaillance d'organe ; Sepsis à staphylocoques consécutif à une perfusion :

A41.2 Sepsis à staphylocoques non précisés

T80.2 Infections consécutives à une injection thérapeutique, une perfusion et une transfusion

Y84.8 Autres actes médicaux à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention

+ défaillance(s) d'organe(s)

Si on ne dispose pas d'un code précis dans les catégories de fin de chaque chapitre ou entre T80 et T88

Complications sur les vaisseaux : 170-79 (artères) , 180-189 (veines, vaisseaux, ganglions lymphatiques) ; Thrombose d'un pontage artériel synthétique fémoropolité :

- 174.3 Embolie et thrombose des artères des membres inférieurs
- T82.8 Autres complications précisées de prothèses, implants et greffes cardiaques et vasculaires
- Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention

Focus: Infection après un acte

Ces infections emploient les codes suivants :

- infection consécutive à une injection thérapeutique, une perfusion et une transfusion : T80.2
- infection postopératoire : T81.4
- infections dues à des prothèses, implants ou greffes : **T82.6**, **T82.7**, **T83.5**, **T83.6**, **T84.5**, **T84.6**, **T84.7**, **T85.7**
- infection consécutive à une vaccination : T88.0.

Dans tous les cas le codage sera complété par un code du chapitre XX pour détailler les circonstances et si besoin d'un code des catégories **B95–B97** pour identifier l'agent infectieux et éventuellement d'un code de résistance aux antibiotiques si c'est le cas.

Le codage de ces infections suit les règles habituelles préconisées par l'OMS (cf. Cim-10, volume 2, pages 107–108) : c'est le code de la manifestation de cette infection qui est le code prioritaire.

Focus: Infection après un acte

Ostéite à staphylocoque doré, sur prothèse de hanche :

M86.95	Ostéomyélite, sans précision - Région pelvienne et cuisse	
T84.5	Infection et réaction inflammatoire dues à une prothèse articulaire interne	
B95.6	Staphylococcus aureus, cause de maladies classées dans d'autres chapitres	
Y83.1	Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne à l'origine de réactions	
anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention		

Infection site opératoire après PTH - PTG

Cet ajout est proposé par l'ATIH afin de permettre le repérage des ISO pour tirage au sort de séjours pour les IQSS

https://www.atih.sante.fr/sites/default/files/public/content/1288/consignes_de_codage_infections_site_ op_oct_2018.pdf

Codes CIM-10 utilisés pour les infections articulaires :

- Celui de l'infection de l'articulation, qui précise l'article concerné et peut comprendre le germe en cause : il peut s'agir d'une arthrite ou d'une ostéomyélite ;
- Le germe s'il n'est pas inclus dans le libellé de l'infection articulaire ;
- Des éléments précisant la dissémination ou les conséquences de l'infection : bactériémie, sepsis et retentissement sur l'état général du patient ;
- Les codes indiquant le lien avec la pose de prothèse : codes en T et codes en Y ;

Ces différents codes seront utilisés afin de décrire au mieux la situation.

Infection site opératoire après PTH - PTG

ISO après PTH	"Arthrite" ou lavage articulaire + en bactério M00 Arthrites à bactéries pyogènes		"ostéite ou ostéomyélite" ou prélèvement osseux + en bactério		
ou PTG			M86 Ostéite ou Ostéomyélite		
localisations	-5 pelvienne et cuisse - PTH	- 5 pelvienne et cuisse - PTH	-5 pelvienne et cuisse - PTH		
	-6 jambe - PTG	-6 jambe - PTG	-6 jambe - PTG		
pathologies	M00.0- Arthrite et polyarthrite à staphylocoques M00.1- Arthrite et polyarthrite à pneumocoques M00.2- Autres arthrites et polyarthrites à streptocoques	M00.8- Arthrite et polyarthrite dues à d'autres bactéries précisées M00.9- Arthrite à bactéries pyogènes, sans précision	M86.1- Autres ostéomyélites aiguës M86.2- Ostéomyélite subaiguë M86.3- Ostéomyélite chronique multiple M86.4- Ostéomyélite chronique avec fistule de drainage M86.6- Autres ostéomyélites chroniques M86.8- Autres ostéomyélites M86.9- Ostéomyélite, sans précision		
germes	Dans le cas des arthrites dont le germe est précisé dans le libellé, le code supplémentaire en B95-B96 ne doit pas être rajouté.	M00.8- + Ajout code B96	M86 + Ajout code B95-B96		
		M00.9- + pas d'ajout de code B95-B96			
dans tous les cas	T84.5 Infection et réaction inflammatoire dues à une prothèse articulaire interne. Y83.1 Interv. Chir. avec implantation d'une prothèse interne à l'origine de réactions anormales du patient ou de complications ultérieures, sans mention d'accident au cours de l'intervention Y95 Durant le délai considéré comme valide, c'est-à-dire de 48 heures après l'acte chirurgical à 1 an pour les poses de prothèses				
éventuellement	Hemoc +: A49,-				
	Sepsis avec défaillance d'organe : A40-A41 + défaillance d'organe				
	Si résistance aux antibiotiques : U82 à U84 (si précisée dans labo et modification du schéma thérapeutique				

Evènements thrombo-emboliques au décours de pose de PTH - PTG

Cet ajout est proposé par l'ATIH afin de permettre le repérage des ISO pour tirage au sort de séjours pour les IQSS https://www.atih.sante.fr/sites/default/files/public/content/1288/consignes_de_codage_evenements_thrombo-emboliques_oct_2018.pdf

Codes CIM-10 utilisés pour les complications thrombo-emboliques:

- Celui de la complication : thrombose, embolie pulmonaire ;
- Les codes indiquant le lien avec la pose de prothèse : codes en T et codes en Y ;

Ces différents codes seront utilisés afin de décrire au mieux la situation

Evènements thrombo-emboliques au décours de pose de PTH - PTG

ETE après PTH ou PTG	I80 Phlébite et thrombophlébite	I26 Embolie pulmonaire	
Evénements thromboembolique s	I80.1 Phlébite et thrombophlébite de la veine fémorale I80.2 Phlébite et thrombophlébite d'autres vaisseaux profonds des membres inférieurs	I26.0 Embolie pulmonaire avec mention de coeur pulmonaire aigu I26.9 Embolie pulmonaire sans mention de coeur pulmonaire aigu	
Les autres codes 180 et 182	Les autres codes de la catégorie I80 ainsi que ceux de la catégories I82 ne sont pas concernés par la démarche		
Codes de complications en T	T84.8 Autres complications de prothèses, implants t greffes orthopédiques internes		
Codes en Y	Y83.1 Intervention chirurgicale avec implantation d'une prothèse interne		
Codes Z des antécédents - du terrain	Certains codes du chapitre XXI peuvent préciser un « terrain » particulier mais ne codent pas une complication récente (dite active). - Ils peuvent néanmoins témoigner d'antécédents : Z86.7 Antécédents personnels de maladies de l'appareil circulatoire - Ils peuvent également être le reflet du traitement au long cours : - Z92.1 Antécédents personnels d'utilisation (actuelle) à long terme d'anticoagulants ; - ou Z92.2 Antécédents personnels d'utilisation (actuelle) à long terme d'autres médicaments : aspirine par exemple. Enfin, certains codes du chapitre XXI peuvent marquer la présence d'une prothèse posée lors d'un séjour antérieur : Z96.6 Présence d'implants d'articulations orthopédiques.		

Récapitulatif

Pour coder la complication d'un acte :

On cherche s'il existe un code précis (sauf .8 et .9) dans la catégorie atteintes, troubles, affection... de l'appareil concerné ; Si oui on le complète avec un code Y pour décrire les circonstances

sinon

On cherche s'il existe un code **T** qui décrit précisément la nature de la complication ; Si oui on le complète avec un code **Y** pour décrire les circonstances

sinon

On décrit la nature de la complication avec un code « habituel » de la CIM 10, on y associe un code **T** pour indiquer la complication d'acte, et on complète avec un code **Y** pour décrire les circonstances.

Les complications obstétricales se trouvent dans le chapitre O



QCM et CAS PRATIQUES

Boîte à outils pour votre présentation































































Quelques idées pour présenter des points



Quelques idées présenter des chiffres

